



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 décembre 2021
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0433(CNS)**

**15294/21
ADD 2**

**FISC 252
ECOFIN 1297**

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	22 décembre 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 823 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de directive du Conseil relative à la mise en place d'un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes multinationaux dans l'Union

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 823 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2021) 823 final - ANNEXE



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.12.2021
COM(2021) 823 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de directive du Conseil

**relative à la mise en place d'un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes
multinationaux dans l'Union**

{SWD(2021) 580 final}

**ANNEXE: liste des juridictions de pays tiers auxquelles l'équivalence a été accordée
conformément à l'article 51, paragraphe 2**

Les juridictions de pays tiers suivantes ont été reconnues, après évaluation, comme disposant d'un cadre juridique qui peut être considéré comme équivalent à une règle d'inclusion du revenu qualifiée:

1. [Les États-Unis d'Amérique]